

se passer une fantaisie princière, eh bien, le sort en était jeté, il fallait le laisser prononcer lui-même, lui seul, sur son avenir.

On frissonne quand on lit ce terrible *alea jacta est* qui livrait au hasard les destinées de la République, et Lamartine nous apparaît comme le dieu du *Désespoir* lançant sa création dans l'espace *d'un pied dédaigneux*. Tel n'était pas pourtant son sentiment. C'était, au contraire, une confiance trop grande dans la sagesse de la nation et dans sa maturité pour un gouvernement rationnel. Il ne pouvait concevoir sa République autrement que comme une émanation du peuple constituant lui-même son gouvernement, aussi bien le pouvoir exécutif que le législatif. Il redoutait de voir un gouvernement qui n'aurait pas reçu la consécration du baptême populaire s'isoler comme avait fait le gouvernement de Juillet et la République suivre les errements de la royauté bourgeoise. Il se trompa, mais avec grandeur. La largeur de ses vues l'égarra, elle l'empêcha de fixer son attention sur le point essentiel, qui était d'écarter un prétendant d'un fauteuil trop facile à changer en trône. Lamartine, comme l'a très-bien dit Daniel Stern, s'était formé de la Révolution un idéal trop vaste : c'est ce qui lui fit négliger de pourvoir à l'établissement de la République. Lui qui avait vu si clair dans la question des deux chambres, son génie politique sembla subir une éclipse dans celle de la présidence; je dis son génie politique, car son génie oratoire n'avait jamais brillé d'un plus vif éclat. Il n'eut pas de peine à entraîner l'Assemblée; le peuple, en revanche, devait lui répondre par le vote du 10 décembre.

La France n'était plus avec Lamartine. Il eut beau s'écrier dans son *Discours au peuple pour l'inauguration de la constitution*¹ : « Honte aux lâches qui reculeraient!.. Gloire aux bons, aux forts, aux sages, aux persévérants! Dieu est avec eux. » Sa voix n'était plus écoutée. Ce discours au peuple est, il faut l'avouer, moins d'un homme d'État que d'un pontife qui mêle avec la politique la morale et la religion, à la façon des législateurs antiques. Ne comptant plus sur les hommes, il pria Dieu de bénir la constitution. Elle avait trois ans à végéter.

1. 19 novembre 1848.

XI

Lorsque Lamartine inaugurait ainsi la constitution, il y avait près de cinq mois qu'il n'était plus au pouvoir; la popularité avait abandonné son nom salué naguère de tant d'acclamations enthousiastes; on oubliait son héroïsme, son dévouement pendant trois mois de lutte; une réaction aveugle renouvelait contre lui les injustices et les ingratitude dont l'histoire offre tant d'exemples fameux. Le délaissement fut même si grand autour de lui, après l'arrivée de Louis Bonaparte à la présidence, qu'il ne fut pas réélu aux grandes élections de 1849. Celui que dix départements avaient envoyé à l'Assemblée constituante ne trouva pas un département pour le nommer à la législative; ses concitoyens de Saône-et-Loire eux-mêmes le renièrent, et ce fut le département du Loiret qui se chargea de protester, dans une élection partielle, contre l'ostracisme d'une patrie ingrate envers son plus grand citoyen.

Mais son génie ne l'abandonna pas. Non-seulement il reparut avec éclat dans des œuvres littéraires dont le succès rappela plus d'une fois ceux de sa jeunesse; mais, s'il cessa de jouer le premier rôle dans les affaires de son pays, s'il se retira même peu à peu de la vie politique et si, après le coup d'État, sa retraite fut complète et définitive, Lamartine ne détourna jamais ses regards des affaires publiques, et le brutal démenti donné par le peuple à toutes ses espérances ne le rendit pas indifférent aux destinées de son pays. Loin de là! Il monta plus d'une fois à la tribune pendant l'Assemblée législative. On l'y vit paraître surtout lorsqu'il s'agit de défendre la révolution de Février, sa révolution, contre les attaques passionnées de la réaction triomphante; il faisait tête alors aux assaillants comme un lion blessé qui se retourne contre les chasseurs, et plus d'une fois il les fit reculer par son attitude, plus d'une fois il leur infligea par son éloquence indignée un châtement mérité. C'est ainsi qu'il glorifia contre Thiers, qui les avait qualifiées de *funestes*, les journées d'où était sortie la République, et qu'il leur restitua le nom de *glorieuses*, dû au

courage et à la magnanimité du peuple¹. L'effet produit par cette improvisation véhémement fut un triomphe pour l'homme aussi bien que pour l'orateur. Lamartine protesta contre les lois répressives dont cette même réaction, aveugle en sa colère, voulait frapper la presse et le droit de réunion². Il défendit la suprématie de Paris comme capitale de la France et comme *résumé du pays tout entier*, contre ceux qui, par un esprit étroit de jalousie provinciale ou de passion contre-révolutionnaire, auraient voulu le réduire à n'être qu'une simple municipalité en refusant la subvention de l'État à ses théâtres, à ses académies, à ses musées³. Dans un discours *sur la déportation*⁴, il s'éleva contre la désignation des îles Marquises comme établissement pénitentiaire et contre cette déportation à quatre mille cinq cents lieues qui brisait tous les liens du proscrit politique avec sa patrie, substituant à la peine de mort une peine plus lente et peut-être plus cruelle. En une occasion, il défendit le suffrage universel contre les mutilations que voulait opérer sur lui la majorité réactionnaire⁵. Ce suffrage universel méconnu alors par ceux qu'il avait fait remonter de bien bas et qui n'aspiraient déjà qu'à le restreindre, Lamartine voyait en lui le meilleur préservatif contre les révolutions. « Vous êtes maintenant, disait-il à ses contradicteurs, sous l'inviolabilité du suffrage universel. Vous êtes maintenant, grâce au vote de ce peuple lui-même... grâce à l'électeur, dont le droit repose dans le droit de chacun de vous, vous êtes inviolables. Aucune journée ne pourrait vous emporter, à moins que vous ne vinssiez vous-mêmes affaiblir cette base immense du suffrage universel sur laquelle vous reposez. »

Cette base, l'Assemblée législative l'affaiblit par la loi du 31 mai ; elle perdit ainsi toute popularité. La mutilation du suffrage universel par une assemblée qui en était issue, ce fut la cause de l'abandon où cette assemblée fut laissée par le peuple

1. 23 février 1850.

2. *Sur la presse et sur les clubs*, 23 mars 1850 (discussion dans les bureaux).

3. *Sur la subvention du Théâtre Italien*, 16 avril 1850.

4. 19 avril 1850.

5. 10, 23 mai 1850.

devant le coup d'État du 2 décembre. Elle s'était donné à elle-même le coup fatal.

Ce ne fut pas seulement à la tribune que Lamartine défendit sa République et sa révolution contre les *épigrammes sans péril*, les insultes rétrospectives, ou les lois attentatoires par lesquelles une réaction ingrate et lâche se faisait un jeu d'ébranler l'institution républicaine au profit de l'Empire qui se préparait dans l'ombre. Il les défendit par la plume en même temps que par la parole. Parmi les articles qu'il publia alors, nous en trouvons un qui a pour titre *La République*, et qui parut dans le *Journal du Loiret* sous forme de lettre au rédacteur¹. Il y ébauche son idée de la République telle que la veut notre civilisation, c'est-à-dire très-différente des gouvernements qui ont porté le même nom en d'autres pays et d'autres temps. Ce qui, selon lui, doit donner à la République moderne un caractère spécial, une inébranlable autorité, c'est le suffrage universel. « La République moderne du suffrage universel peut être impunément magnanime et douce. Elle n'a pas besoin de s'armer et de frapper, elle n'a qu'à se montrer. Elle peut mépriser, dédaigner, oublier, pardonner beaucoup sans faiblir et sans périr. Elle peut désarmer sans crainte. Le jour où elle sera attaquée dans son repos et dans son droit, tout le monde s'armera pour elle ; car elle est le résumé du droit de chacun, et le droit de chacun périrait en elle. » Quant à la royauté, ce gouvernement par excellence de la stabilité, à en croire ses partisans, Lamartine la condamne en trois mots décisifs : « Elle a manqué à son besoin de stabilité comme eile a manqué à sa foi. *Elle a trop croulé.* »

Cette idée de la république moderne et française, Lamartine l'a développée dans un journal publié mensuellement pendant trois ans, de 1849 à 1851, où il entreprenait de *faire des leçons écrites de philosophie, d'histoire, de politique à l'usage de l'immense partie du peuple qui a besoin de savoir et qui ne peut apprendre, des paysans surtout*. Dans ce *Conseiller du peuple*, on voit Lamartine travailler de son mieux à l'établissement de cette République à laquelle il s'attache d'autant plus

1. 22 septembre 1850. (*France parlementaire*, t. VI, p. 237.)

qu'il la sent plus menacée ; il en tourne et retourne l'idée dans tous les sens, afin de la faire mieux pénétrer dans l'esprit du peuple ; on dirait qu'il veut l'enraciner dans le sol si avant qu'aucune main ne puisse l'en arracher, ou peut-être la cacher dans la terre, comme on enfouit un trésor à la veille d'une guerre, afin de l'y retrouver quand l'heure sera passée de la dévastation et de la barbarie. C'est un cours familier de morale et de politique républicaines, où les questions relatives à la fondation du gouvernement nouveau sont traitées au fur et à mesure qu'elles se présentent, sous une forme populaire. Il y a quelque chose de touchant à voir cet homme descendu du pouvoir se faire ainsi le précepteur du peuple, ce dictateur de la veille consacrer son repos à l'instruction du suffrage universel dont il vient de faire le souverain de la France ; d'autant plus touchant, qu'on sent, à ses paroles, qu'il n'a guère d'espoir prochain, et que, s'il continue sa tâche, c'est qu'il veut semer pour l'avenir. Jamais Lamartine n'a mieux prouvé qu'il ne le fit en ce temps-là qu'il ne travaillait pas pour lui-même, mais que toute sa politique avait un but supérieur de progrès et de civilisation.

Le coup d'État trouva Lamartine absent de Paris ; il était malade à Monceaux, cloué dans son lit par un rhumatisme aigu ; ce fut là qu'il apprit que la France avait un maître. Il avait prévu et vu venir de loin la main violente qui se posait sur la constitution et sur le pays, sur la constitution pour la déchirer, sur le pays pour l'asservir. On a vu qu'il avait toujours protesté contre le dangereux enthousiasme excité par le nom de *Bonaparte*. Après la révolution de Février, il avait refusé l'entrée de la France à l'homme qui portait ce nom et qui, deux fois déjà, à Strasbourg et à Boulogne, avait signalé ses prétentions par un attentat contre les lois de son pays. Dans une seule occasion, lors du discours sur la présidence, il avait paru manquer de prévoyance ou de résolution ; ce fut sa plus grande faute politique ; et combien il a dû la déplorer ! Plus tard, sous la présidence de Louis-Napoléon, on le voit combattre encore les *alarmistes*, mais il avait ses raisons ; il comparait, dans le *Conseiller du peuple*, les prédisseurs de coups d'État à ceux qui tirent des coups de pistolet aux oreilles d'un cheval afin de l'habituer au bruit : ils préparaient ainsi le

peuple à demeurer en paix quand viendrait le jour où la force prendrait la place du droit ¹.

XII

Après le 2 décembre, Lamartine vécut dans la retraite, suivant le nouveau pouvoir de ces *tristes et intrépides regards* que Bossuet prête au vaincu de la Fronde. Sans quitter la plume, la seule chose qui lui reste, son arme et son sceptre à la fois, il se replie de plus en plus sur lui-même, et, au moment de paraître devant la postérité, fait l'examen de sa vie. De cette époque datent les écrits où il a raconté, expliqué, commenté les événements de sa carrière politique : *l'Examen des Girondins*, les *Mémoires politiques*. Nous avons dit déjà ce que nous pensions de ces ouvrages écrits, nous le savons, avec une entière et parfois avec une héroïque sincérité, mais où il faudrait se garder de chercher la vraie pensée politique de Lamartine. Les circonstances, à l'influence desquelles nul n'échappe, avaient modifié son point de vue quant aux hommes et quant aux choses. Il se jugeait lui-même avec sévérité, et il lui arrive de s'accuser injustement, de se prêter des motifs qui n'avaient jamais été les siens. D'autres fois, il s'excuse. On sent qu'un trouble secret, né de scrupules honorables, est entré dans cette grande âme. Les déclamations des partis réactionnaires qui ne cessaient de le poursuivre, surtout la chute de la République et le triomphe insolent d'un despotisme odieux et corrompue, avaient fini par le faire douter de son œuvre. Le *courant de boue* ², auquel il était bien forcé de *laisser aller le monde*, avait repris son cours avec une force fatale, et tout le cœur d'un grand citoyen, tout l'effort d'un grand génie n'avait pu l'empêcher de couler et de tout emporter. Rejeté sur la rive, brisé, conquis, voyant sa fortune compromise et la ruine privée près de s'ajouter pour lui à

1. Voyez les articles du *Conseiller du peuple*.

2. Laissons aller le monde à son courant de boue,
Et que, faute d'un cœur, un siècle soit perdu.

(Vers au comte d'Orsay.)

la ruine publique, Lamartine se maintenait debout, luttant jusqu'à la fin, fort contre l'insulte du dehors, mais faible parfois contre lui-même, contre les scrupules de sa conscience, abandonnant aux fluctuations son grand esprit qui ne savait plus où se reposer.

Par sa nature, Lamartine était plus que personne ce qu'Emerson, le grand moraliste américain, appelle un *homme représentatif*. Poète, homme politique, orateur, historien, il fut pendant plus de vingt ans le cœur et la voix de son siècle ; il en personnifia dans sa vie, il en traduisit dans ses œuvres toutes les plus nobles et les plus hautes aspirations avec une puissance de langage qui a été donnée en ce monde à peu d'hommes. Tant qu'il se sentit d'accord avec son peuple, tant qu'il eut le cœur de la France avec le sien, il marcha droit, le front serein, vers une action prévue, plein de foi dans sa pensée et dans l'avenir, absolument insensible aux attaques des partis et dédaigneux de leurs injures. Tombé du pouvoir, aussi longtemps que dura la République, bien que le doute eût commencé d'entrer en lui, il maintint avec énergie l'intégrité de son symbole politique et ne se laissa nullement entamer par les récriminations qu'on dirigeait contre lui. Mais quand le peuple lui eut donné tort par son adhésion à l'Empire, quand la France se fut reniée elle-même en se laissant tomber d'un état libre dans la servitude, alors commença pour Lamartine ce supplice, bien connu dans l'histoire, des grands hommes qui ont manqué leur œuvre pour avoir trop devancé leur temps. Le triomphateur porté sur les cœurs devint un Prométhée cloué sur son rocher, laissant parfois échapper une plainte amère et se demandant si l'humanité valait qu'on se sacrifiait ainsi pour elle, s'il y avait lieu de croire à cet avenir dont elle se montrait toujours prête à renier l'espérance pour un peu de bien-être dans le présent. Mais c'étaient là de courtes défaillances. Le *Prévoyant* qui souffrait ce martyre pour avoir voulu faire le bien des hommes continuait à porter dans l'avenir un regard prophétique, et il savait dans son cœur que les destinées du genre humain se développeraient dans le sens marqué par son génie.

Il y a dans les dernières années de Lamartine je ne sais quelle poésie indéfinissable qu'ont sentie ceux qui l'ont connu et pratiqué à cette époque d'inévitable déclin. Quelque chose aurait

manqué à cette grande vie sans les tristesses de cette fin, sans cette mélancolie des beaux soleils couchants qui, désarmés de leurs traits de feu, se laissent regarder dans les nuages où lentement ils s'éteignent. A cette heure de crépuscule, le grand et noble esprit de Lamartine, couvert de la poussière des affaires, ressemblait encore à ces arbres plantés au bord des chemins dont le feuillage est terni par la poudre que fait monter vers eux le pied des passants. Dans les rameaux de ce chêne, le matin du siècle avait chanté. Cette vieillesse, qui aurait dû être entourée de respect et d'honneurs, s'achève dans la maladie et la solitude. L'insulte vient le chercher dans sa retraite et dans son dénûment. Des écrivains qui n'ont de talent que dans l'impertinence et de nom que dans le mépris ne craignent pas de la lui jeter du fond de cette *petite presse* qu'on pourrait appeler la *basse presse*, véritable honte de notre pays et de notre temps. Des amis dévoués l'entouraient du moins ; une piété tendre, active, qu'on a souvent louée, qu'on ne louera jamais assez, veillait sur lui sous les traits d'une femme qui porte aujourd'hui dignement son grand nom. La nuit vint avant la mort pour cette intelligence accablée sous le poids des chagrins et des soucis. Comme Périclès, qu'il avait rappelé par l'éloquence et par la dictature de l'opinion, Lamartine survécut à son génie. Il s'éteignit dans les dernières années de l'Empire¹, et ne vit pas tomber ce régime dont il avait plus d'une fois prédit la chute comme la vengeance de la liberté et de la morale.

XIII

Lamartine avait dit, dans le discours sur la présidence, en parlant de la République : « Si elle se fonde, j'ai gagné ma partie humaine contre la destinée ! Si elle échoue, ou dans l'anarchie, ou dans une réminiscence de despotisme, mon nom, ma responsabilité, ma mémoire échouent avec elle et sont à jamais répudiés par mes contemporains ! »

A notre avis, Lamartine a gagné sa partie. Sa république a

1. Le 8 mai 1867.

sombré, il est vrai, sous le despotisme, mais pour reparaître après le naufrage qui avait englouti pour un temps nos libertés. Ce qu'avait détruit la violence des hommes, la force des choses l'a rétabli; justifiant ainsi tout à la fois et cette révolution de Février, dans laquelle ceux dont elle a déçu les calculs se sont obstinés à ne voir que la manœuvre heureuse d'une faction, et le grand homme qui en a assumé courageusement la responsabilité devant l'histoire.

Le grand acte de la vie de Lamartine est celui qu'il a lui-même appelé *le grand événement du siècle* : ce fut d'arracher la France aux fictions décevantes de la monarchie constitutionnelle et de la jeter en pleine mer de démocratie. Il coupa, d'une main résolue, le câble qui rattachait le navire aux rivages de l'ancien monde et le lança, au risque des orages, vers un monde nouveau. Il y vogue aujourd'hui.

Le but qu'apercevait son génie et vers lequel il voulait nous conduire, c'était une civilisation de plus en plus haute, au sein de laquelle l'humanité pût se développer par un accroissement continu de lumières, de bien-être, de dignité. La République n'était pour lui que le moyen : c'était en quelque sorte le grand chemin de l'avenir, dans lequel la France devait s'avancer la première, et qu'il voulait ouvrir tout large devant elle, en le débarrassant de tous les obstacles; c'était la liberté pour la conquête de la justice.

La République que travaillent aujourd'hui à fonder, avec le concours de tous les bons citoyens, les nouveaux chefs du parti démocratique est celle-là même qu'avait voulue Lamartine, celle qu'il avait entrevue sous l'éclair d'une révolution et qu'il ne lui avait pas été permis d'établir. C'est cette république large, ouverte à tous, pacifique, libérale, la république de la raison et du patriotisme, à laquelle viennent aujourd'hui se rallier tous ceux que Lamartine y conviait il y a trente ans, tous ceux qui aiment sincèrement leur patrie et qui la veulent prospère et grande. C'est déjà la France tout entière, moins un petit nombre de monarchistes incorrigibles.

Cette république, depuis longtemps faite dans les esprits, et qu'il faut faire passer enfin dans les lois, tout venait y aboutir depuis la Révolution, comme, sous l'ancien régime, tout marchait

fatalement à la Révolution. Lamartine, l'un des premiers, l'a compris; il a vu l'un des premiers que la République, aussi longtemps qu'elle ne serait pas chez nous le gouvernement du pays, serait le gouffre toujours prêt à s'ouvrir où toute autre forme de gouvernement viendrait s'abîmer; qu'elle était le seul refuge contre les révolutions dans cette France tant éprouvée et secouée dans tous les sens par les révolutions depuis un siècle.

Ceux qui rêvent encore un retour au passé n'ont jamais réfléchi aux véritables conditions du gouvernement dans ses rapports avec la société. La fameuse stabilité monarchique n'est qu'une illusion d'esprits superficiels. Ce qui fait la solidité d'un édifice, ce n'est pas le symbole placé sur son faite, c'est sa large assise dans le sol. La république elle-même ne doit pas être seulement un nom. Lamartine le savait bien, lui qui voulait qu'on cherchât dans *les profondeurs du peuple* les bases d'un gouvernement sérieux et durable.

C'est tout cela que comprenaient les hommes de 1848; c'est ce que comprennent aussi ceux qui ont entrepris de fonder en France le gouvernement de la raison et de la démocratie. Mais, quelles que soient leurs espérances d'un progrès indéfini, l'expérience leur a appris à borner sévèrement leur tâche. Née pendant la guerre étrangère, ayant passé peu après sa naissance par la guerre civile, la République de 1870 a traversé de dures épreuves qui lui ont enseigné la prudence. Entourée de pièges par l'hostilité aveugle et l'impatriotisme des partis monarchiques, elle sait qu'il lui faut marcher avec précaution dans la voie des réformes et procéder avec mesure pour l'accomplissement des vœux même les plus légitimes. D'un esprit moins hardi que son aînée, mais plus pratique, elle paraît mieux connaître les bornes qu'impose à son action cette partie retardataire de la nation que le courant de la Révolution n'entraîne que lentement, chargée qu'elle est des superstitions et des préjugés du passé.

Lamartine, s'il pouvait revivre, reconnaîtrait cette République qui, à son tour, doit le reconnaître. Il applaudirait ces ouvriers de la deuxième heure qui, instruits par l'expérience, travaillent à réaliser sa pensée. Ceux-ci ne doivent-ils donc pas se retourner vers lui, saluer en lui le grand républicain de 1848, l'homme qui n'a pas craint de provoquer une révolution pour donner au

gouvernement de son pays la base large et profonde du suffrage universel et de la démocratie dans les lois?

Les républiques de l'antiquité avaient des ancêtres héroïques dont la figure idéale planait sur les institutions de la cité. Lamartine doit être pour notre République française ce génie domestique dont le souffle invisible attise le feu sacré sur l'autel de la Liberté.

L. DE RONCHAUD.

PRÉFACE

J'ai débuté dans la vie politique par la diplomatie, en 1820. Je débutai dans la polémique par un petit écrit intitulé *Politique rationnelle*, en 1830.

Cette brochure n'est que la date de ma politique parlementaire. Elle n'a d'autre mérite à mes yeux, elle ne pourrait en avoir d'autre aux yeux des lecteurs, que d'établir la conformité parfaite entre toutes mes idées d'alors et toutes celles d'aujourd'hui. Je n'y renvoie donc pas mes amis; mais j'y renvoie avec confiance mes calomnieurs. Ils verront que je n'ai eu qu'une ligne, partant de la conscience et aboutissant au progrès possible sous toutes les formes de gouvernements. Cette brochure, insérée dans mes Œuvres générales, n'est que le certificat d'origine de mes idées. Elle sera aussi, pour tous les hommes de bonne foi, le témoignage de la constance tant méconnue de mes opinions.

1830 me surprit au service de l'ancienne dynastie. Je la